

Revue **L'OEIL DE LYNX** n°82 - 2023

ON S'EN **FRICHE** ?



SOMMAIRE

- 1 LA FRICHE : CONVERGENCE DE NOS PEURS ET ESPOIRS
- 2 QUELQUES MOTS ENFRICHÉS...
- 3 QUI PARLE DE FRICHES AUJOURD'HUI ?
- 4 FRICHE ET BIODIVERSITÉ
- 5 FRICHES COMESTIBLES
- 6 LES FRICHES, « BRASIER DU VIVANT » DANS L'ESPACE AGRICOLE
- 7 LES FRICHES EN MILIEU FORESTIER
- 8 LE QUARTIER DES LENTILLÈRES
- 9 POUR DÉFRICHER UNE FRICHE QUI S'ENFRICHE FAUT-IL UNE AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT ?
- 10 DE L'INTÉRÊT DES FRICHES ET AUTRES TERRAINS VAGUES...
- 11 LA CRÉATION D'UN VERGER CONSERVATOIRE DANS LA VALLÉE DE LA VALLIÈRE
- 12 LA TRANSFORMATION D'UNE FRICHE EN CORNE D'ABONDANCE FRUITIÈRE
- 13 DES FRICHES AU LINÉAIRE
- 14 VIGILANCE INCENDIE... L'ENFRICHEMENT MONTRÉ DU DOIGT, COMMENT NE PAS S'ENFLAMMER ?
- 15 FRICHE D'UN SOIR
- 16 POÈME

Photos de couverture, de gauche à droite :

Paysage - Clémence Durochat
Rossignol et lierre - Willy Guillet
Épine vinette - Isabelle Ganeval

LA FRICHE : CONVERGENCE DE NOS PEURS ET ESPOIRS

En ouvrant un dictionnaire, je découvre l'étymologie du terme « friche ». Cela viendrait du mot néerlandais « versch » voulant dire « frais, nouveau ». Cela sonne à mes oreilles comme une once d'espoir, le retour du vivant dans nos villes. Et pourtant !

Classifier et normer les friches. Voilà une des actions que nous, représentants de l'espèce humaine, menons pour nous rassurer. En cherchant à les faire entrer dans une case donnée, nous avons la sensation de reprendre du pouvoir, de la maîtrise sur des milieux mystérieux, méconnus et emplis de grouillements, d'odeurs et de vie.

Mais alors à travers quel prisme les analysons-nous ?

Une première manière de faire est de répertorier chaque friche en fonction de son usage historique. On parle alors de friches industrielles, commerciales, d'habitat, hospitalières, militaires ou encore agricoles plus récemment.

Une autre classification vise à analyser les friches en considérant l'usage futur qu'elles pourront avoir en mesurant leur degré de mutation possible, en fonction notamment des pollutions encourues.

Oh friche ! Tu sembles donc être réduite à une surface dont la valeur se résumerait à des mètres carrés et des taux de pollution, et dont la seule finalité valorisable serait le bon service rendu aux humain.e.s que nous sommes. Que se passerait-il si nous modifions nos critères exclusivement anthropocentrés pour inclure toutes les autres formes du vivant ? Et si nous nous apercevions que d'autres espèces remercient les friches pour des services rendus que nous ne percevons pas ?

Margot Pitois, chargée de mission à JNE

Bonne lecture à travers une diversité de prismes qui je l'espère nous aiderons à nous émerveiller un peu plus devant ces espaces qui nous font parfois si peur.

QUELQUES MOTS ENFRICHÉS...

La friche c'est ce qui nous sépare de ces milieux moins anthropisés que l'on qualifie de « sauvages » et que l'on tient à distance, tant par le vocabulaire employé que par l'intérêt qu'on lui porte.

La friche on la côtoie, on a toutes et tous un avis sur elle. Elle nous effraie, on l'aime, on l'éradique, on la préserve. Elle fait partie de notre environnement proche.

La connaît-on ? Y sommes-nous sensibles ? Et qu'est-ce que cela nous évoque ?

Termes et impressions recueillis à la volée sur un marché matinal d'hiver... Personnes interrogées : une vingtaine d'adultes choisis aléatoirement, aux âges, genres, cultures et milieux sociaux divers.

Lieu : Lons-le-Saunier

Date : 26 janvier 2023

Hautes herbes

Endroit où tout pousse sans intervention des humain.e.s

Laisser la nature reprendre ses droits

Pas nettoyé

Friche urbaine : maisons abandonnées

Laisser à l'abandon

À protéger des promoteurs immobiliers

Protéger la nature comme elle est, laisser les friches exister pour les insectes, les animaux

Ce qu'il y a avant la forêt

Sauvage, bazar, désordre, nature libre, étouffant, difficilement pénétrable, des arbres arbustes et ronces dans tous les sens, une envie d'éclaircir, et la question : Doit-on éclaircir ? Doit-on y mettre de l'ordre ? Doit-on la laisser tranquille ? Pour quelles raisons ?

Margot Pitois, chargée de mission à JNE

QUI PARLE DE FRICHES AUJOURD'HUI ?

L' ETAT

À l'occasion de la première édition du fonds friches mis en place par l'Etat en 2021 dans le cadre du Plan de Relance, l'Etat définit ainsi les friches et leurs enjeux :

« La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ».

« Dans le cadre de ce fonds, sera considéré comme une friche :

- tout terrain nu, déjà artificialisé et qui a perdu son usage ou son affectation, ou qui, en outre-mer, a pu être laissé vacant après évacuation d'habitats illicites et spontanés ;

- un îlot d'habitat, d'activité ou mixte, bâti et caractérisé par une importante vacance ou à requalifier ».

Le Massif du Jura

Au sein du contrat de plan du Massif du Jura (CPIER Massif du Jura 2021-2027), le Massif du Jura identifie les enjeux suivants autour du recyclage du foncier :

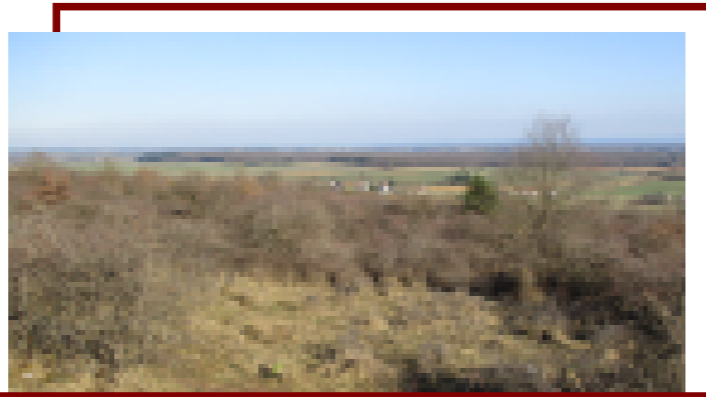
Le foncier du Massif du Jura :

« L'évolution du nombre de friches bâties incite au recyclage du foncier dans une logique de maîtrise de l'artificialisation des sols et de qualité paysagère.

Afin de limiter la consommation d'espaces, la requalification des friches et bâtis vacants, la verticalité des zones d'activités, la densification de l'urbanisation constituent des enjeux majeurs ».

Biodiversité et lutte contre l'artificialisation :

« Parce que les friches sont des réserves foncières significatives dont le potentiel est à exploiter, leur réhabilitation est possible sous de multiples formes et pourrait permettre de revenir à une urbanisation logique et de tendre à l'objectif de zéro artificialisation et de conserver les continuités écologiques (Trames vertes et bleues) ».



Un des sites répertoriés dans Cartofriches :

Pelouses sèches à Authume, classées en

Espaces Naturels Sensibles, gérées par la

commune d'Agglomération du grand Dole

L'ADEME

L'ADEME a développé l'outil Bénéfriches qui permet de « quantifier les bénéfices nets socio-économiques et environnementaux d'un projet d'aménagement pour aider les collectivités et acteurs de l'aménagement à orienter leurs choix d'implantation entre le renouvellement urbain et l'extension urbaine (friche vs. terres agricoles), voire entre différents scénarios d'usage sur une même friche (ex : logements vs. parc paysager) ».

« La remise en état des friches est un préalable coûteux qui contraint nombre de projets de reconversion, mais l'approche économique seule est insuffisante (...) car elle n'intègre pas l'ensemble des effets qu'un tel projet peut induire (ex : amélioration de l'attractivité d'un quartier, réduction du besoin en infrastructures et en déplacements, maintien de capacité de stockage de carbone dans les sols, etc.) »

Dans cet outil, les indicateurs environnementaux pris en compte sont les suivants : effet sur le coût de traitement des eaux, régulation du risque inondation, stockage et séquestration du carbone, effet carbone notamment lié à la production d'énergie renouvelable, création d'îlot de fraîcheur, effet pollinisation, diminution de la pollution locale, limitation des émissions de gaz à effet de serre...

L'indicateur « biodiversité » n'apparaît pas en tant que tel dans cette liste d'indicateurs. Par ailleurs, l'ADEME reconnaît que « les indicateurs environnementaux ne contribuent que de manière secondaire aux bénéfices nets socio-économiques et environnementaux » selon cette technique, notamment du fait de la « difficulté à correctement valoriser les services rendus par la nature et la non monétarisation de la biodiversité ».

Le CEREMA

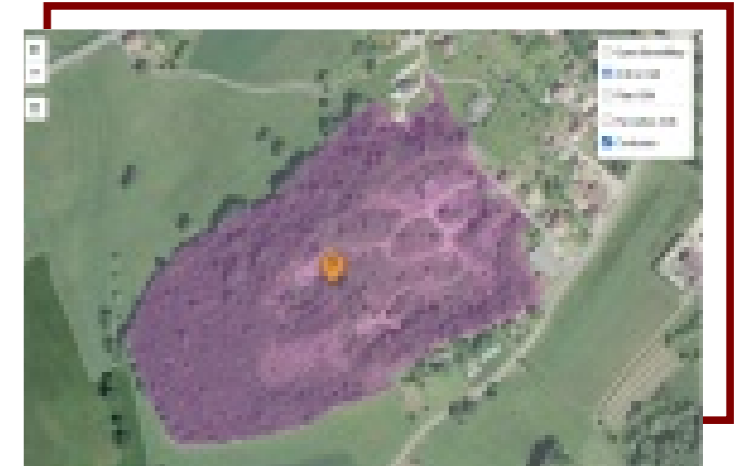
Le Cerema, établissement public sous la tutelle du Ministère de la Transition Écologique, a développé l'outil Cartofriches¹. Il s'agit d'un outil d'aide au recensement à l'échelle nationale des friches (industrielles, commerciales, d'habitat, tertiaires, etc.), ouvert au grand public via un portail de visualisation sur Internet.

« En proposant une base nationale de sites potentiellement en friches (...), l'objectif est de promouvoir et faciliter la réutilisation des friches par les collectivités locales et les porteurs de projets ».

¹ <https://cartofriches.cerema.fr>

L'outil en ligne présente les données de plusieurs observatoires locaux et de bases de données institutionnelles.

Il intègre notamment 859 sites « propices à l'implantation de centrales photovoltaïques », identifiés dans le cadre d'une étude lancée par le ministère de la transition écologique et pilotée par l'ADEME.



Exemple de Beaufort : site d'une ancienne carrière et ses pelouses environnantes, 9h aujourd'hui concernés par un projet de photovoltaïque au sol.

Dans le Jura, 36 sites considérés comme des "friches" sont répertoriés au sein de l'outil Cartofriches.

On y trouve notamment des anciennes décharges ou anciennes carrières, et l'ensemble des pelouses attenantes dès lors qu'elles appartiennent au même propriétaire, comme le montre la photo ci-dessus. Parmi ceux-ci, on trouve de très beaux espaces naturels, ou encore des sites gérés en faveur de la biodiversité par la Fédération des Chasseurs du Jura. Parmi ces 36 « friches » jurassiennes, une vingtaine sont indiquées comme « intéressantes pour du photovoltaïque au sol ». Une partie de ces sites font actuellement l'objet de projets d'implantations de centrales (Crançot, Beaufort, Mantry).

Clémence Durochat, chargée de projet à JNE

La cicindèle hybride, une espèce rare présente sur le site répertorié en friche à Vertamboz

FRICHE ET BIODIVERSITÉ

L'enfrichement d'un espace, quelle qu'en soit l'origine, répond à la dynamique d'évolution naturelle des milieux en l'absence d'intervention de la main de l'Homme. Cette dynamique correspond, sous nos climats tempérés, à un retour progressif vers la forêt.

La friche va ainsi accueillir une succession de végétaux, chacun adapté au stade d'évolution de l'espace en friche : on parle de végétaux pionniers pour les premières espèces à s'implanter (plantes annuelles chez les herbacées, ronces et prunellier chez les arbustes, bouleau et frêne pour les arbres, etc.) et d'espèces associées au stade climacique pour les derniers à s'installer sur un milieu stable (par exemple hêtre et sapin, capables de pousser à l'ombre d'autres arbres).

La répartition spatiale et temporelle de ces successions de végétaux va être conditionnée par des facteurs liés au sol et son histoire, à son exposition, à la présence d'herbivores sauvages, etc., ce qui induit dans la plupart des cas la création de différentes stations au sein de la même friche : certaines stations vont rester à des stades pionniers, tandis que d'autres vont évoluer plus rapidement. Les espèces floristiques vont également varier dans les successions en fonction des facteurs cités plus haut. On observe donc la création d'une mosaïque de milieux et l'augmentation du nombre d'espèces végétales et animales au cours de l'enfrichement d'un espace.

La friche est ainsi un espace favorable à la biodiversité et aux dynamiques écologiques, quelle que soit l'origine du terrain !

Il est également souvent admis que le stade de friche est synonyme d'aggradation des sols. En effet, la présence des végétaux pionniers, très

dynamiques, favorise la création de matière organique et l'activité biologique des sols. Les systèmes racinaires des ligneux contribuent également à l'amélioration du sol par leur activité chimique et mécanique, etc. Ce qui amène également à la fonction « stockage de carbone » joué par ces milieux en libre évolution.

Après avoir fait l'éloge de ces espaces en libre évolution, peut-on envisager une intervention humaine sur une friche ?!

« Tout dépend de la problématique » (phrase clé d'un enseignant d'aménagement et d'écologie en BTS GPN).

La non intervention et la libre évolution semblent effectivement la réponse la plus appropriée dans la plupart des cas pour un retour naturel et progressif vers des milieux boisés pour des espaces agricoles en déprise, que l'on espérera par la suite gérés de façon durable et favorable à la biodiversité... ou, dans un contexte urbain, pour maintenir un espace de vie sauvage.

La friche peut toutefois gagner sur des espaces historiquement entretenus par des pratiques agricoles traditionnelles, dont les milieux sont reconnus pour leur patrimoine écologique. C'est le cas en particulier des pelouses sèches et zones humides, qui ont été délaissées au cours des dernières décennies du fait - à première vue - de leur faible intérêt agronomique. La présence d'espèces et de milieux remarquables, jugés sensibles (sur liste rouge), protégés ou inscrits au titre des directives européennes, nous invite à intervenir de façon à les y maintenir.

C'est ce que font JNE, le Conservatoire des Espaces Naturels et des collectivités en accompagnant des communes et des agriculteurs dans l'objectif de conserver un ensemble de pelouses sèches à l'échelle du territoire jurassien, tout du moins celles qui sont encore ouvertes. Toutefois, dans la plupart des cas le gestionnaire va faire en sorte de favoriser un maximum de biodiversité en valorisant les dynamiques engendrées par l'enfrichement, en mettant en place un pâturage extensif et/ou des pratiques d'entretien permettant de maintenir la mosaïque de milieux et la présence de zone d'ourlets (transition entre milieux ouverts et fruticées).

La question peut également se poser quant à la destination des friches liées à d'anciennes carrières (incluant les gravières et sablières), dont les sols laissés à nu offrent souvent un habitat pour une multitude d'espèces animales et végétales pionnières. Certaines d'entre elles trouvent ici un habitat de substitution quand leur niche écologique d'origine est réduite à peau de chagrin dans les espaces naturels.

C'est le cas par exemple du crapaud calamite et du petit gravelot, espèces associées aux berges des rivières naturelles et dynamiques. L'espace de fonctionnement de nos rivières jurassiennes ne permet plus aujourd'hui de les accueillir faute d'espace et de dynamique suffisante pour déposer des plages de sables et galets formant les milieux pionniers dont ils dépendent.

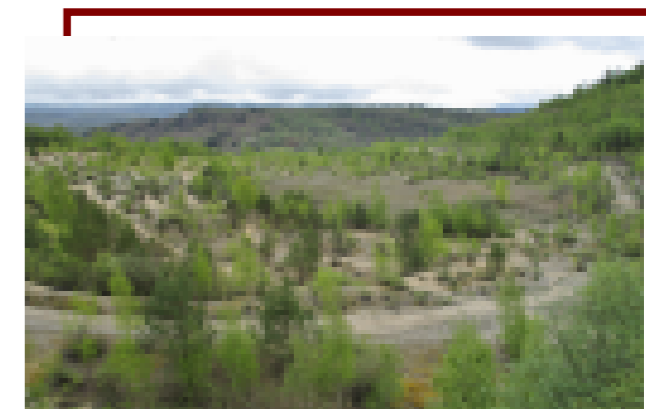
Nombreux sont les plantes et invertébrés qui subissent le même sort. Quelle destination doit-on donner à ces friches induites par les carrières en fin d'exploitation ? Remblaiement au profit d'activités agricoles ? Accueil de bases de loisirs et de tourisme ? Développement de centrales électriques ? Gestion conservatoire ? Libre évolution ? Ces questions sont d'actualité pour plusieurs sites jurassiens.

Quoi qu'il en soit espérons que nos friches, dont la perception est actuellement controversée, soient à l'avenir mieux respectées pour les divers services qu'elles nous rendent, et qu'elles puissent évoluer aux côtés d'activités humaines plus rationnelles tout en conservant leur caractère indomptable et sauvage.

Willy Guillet, chargé de mission à JNE



La friche est ainsi un espace favorable à la biodiversité et aux dynamiques écologiques, quelle que soit l'origine du terrain !



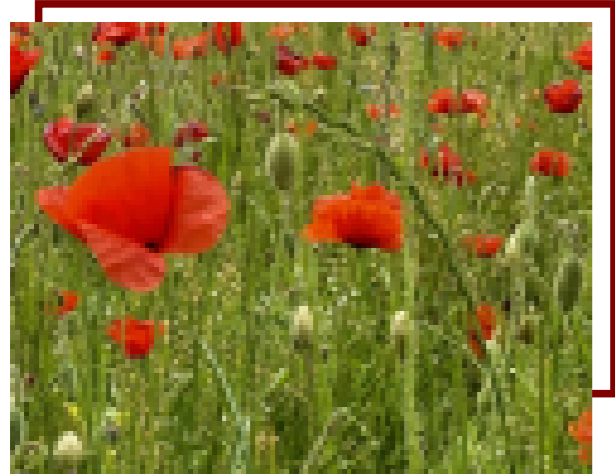
Ancienne gravière de Largillay, d'une grande richesse pour la biodiversité et faisant pourtant l'objet d'un projet de centrale photovoltaïque.

FRICHES COMESTIBLES

La friche. Voilà une désignation qui a souvent mauvaise presse depuis que nous nous considérons extérieurs et supérieurs à la nature. Et pourtant, quand on mange des plantes sauvages comestibles et qu'on retisse ce lien avec la nature, les friches sont nos petits édens !

Quand les activités humaines cessent sur un milieu, celui-ci se remet en fonctionnement et la biodiversité s'épanouit, accueillant, entre autres, nombre de plantes comestibles et/ou médicinales.

Commençons par des milieux très impactés par l'activité humaine : prenons le cas d'une surface terrassée avec suppression de la végétation, par exemple autour d'un bâtiment, et qui est à l'abandon depuis deux ans ou plus. Ce sont les plantes pionnières et donc de lumière ainsi que des plantes réparatrices des sols qui vont apparaître :



L'achillée millefeuille (multiples utilisations des feuilles en cuisine), l'onagre (les fleurs sont excellentes), le bouillon blanc (a des propriétés expectorantes), le millepertuis (les fleurs peuvent décorer les salades, ont des propriétés antidépressives, et luttent contre les brûlures en macérat huileux), le mélilot blanc ou jaune (les tiges fleuries parfument les

desserts, aromatisent des boissons au parfum de coumarine, et les graines aromatisent les plats, ...), le coquelicot (les pétales décorent les salades, en tisane il aide à l'endormissement), l'alliaire (les feuilles, les fleurs et les graines possèdent un petit goût d'ail mais ça n'est pas une alliaceée !), la bardane (sa racine est cultivée comme légume en Asie), les chardons (ils sont tous comestibles ; on mange l'équivalent du cœur des artichauts, certes, ça pique et il y a peu à manger mais c'est nourrissant !), le chénopode blanc (c'est « l'épinard » sauvage), le tussilage (les fleurs se mangent en omelettes, les feuilles en gratin et c'est une plante contre la toux. À consommer avec modération à cause des alcaloïdes qu'elle contient).

Au fil des années, c'est la strate arbustive qui va s'installer avec sa cohorte d'épines, très souvent décriée, à tort. D'abord parce que le rôle des épines est de protéger les semis d'arbres à venir et ensuite parce que ces arbustes sont des fruitiers : ils fournissent du pollen/nectar pour les insectes et des fruits pour les oiseaux, les mammifères... dont les humains. Il s'agit des pruneliers, des aubépines, des églantiers, des ronces, parfois des épines vinettes, tous portant des fruits à forte concentration de nutriments. Ces arbustes sont également ceux qui vont pousser sur les pâtures qui ne sont plus utilisées, qui sont parfois nommées « friches » et qui offrent gîtes et nourriture pour une faune très diversifiée.

En plaine, il y a aussi le robinier faux acacia, très piquant, qui est un fixateur d'azote et qui va donc aider les autres plantes à pousser.

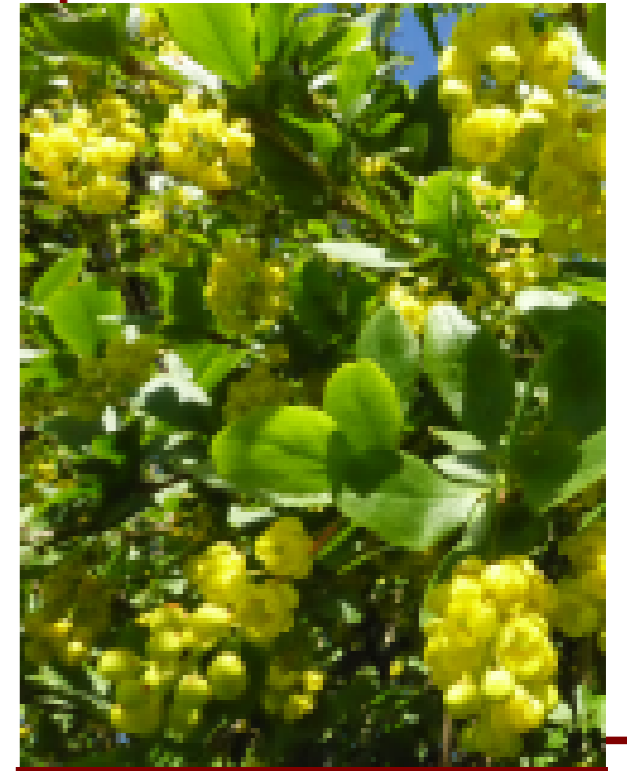
2ème cas d'impact humain violent : la coupe à blanc d'une parcelle forestière.

Là aussi ce sont les plantes pionnières, mais plutôt de lisière forestière (car il faut qu'elles supportent la lumière) qui vont venir revégétaliser le sol. En voici quelques-unes pour ne citer que les comestibles fruitières très riches en nutriments : le fraisier en couvre-sol, puis pour la strate suivante, le framboisier, la ronce, le sureau (noir ou rouge), l'églantier. Plus en altitude, on trouve l'épilobe en épi dont on consomme les jeunes pousses et les fleurs, les feuilles servant à faire un thé.

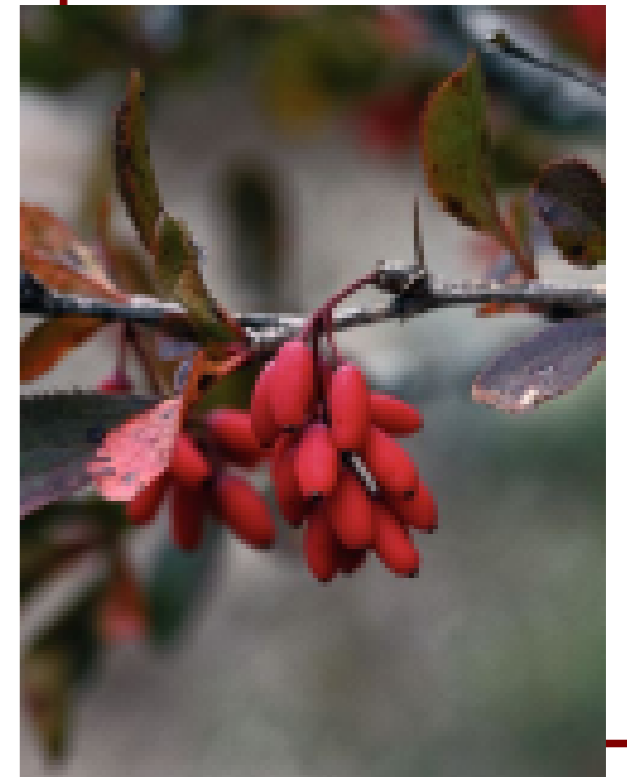
Enfin, 3ème exemple, où cette fois on ne part pas d'un sol à nu qui souffre d'une faible réserve en eau. C'est l'exemple d'un jardin en « friche » qui garde un sol efficient et une humidité correcte grâce au couvert végétal. Dans ce cas il y a une belle production végétale sur laquelle on va pouvoir consommer les feuilles ou les rosettes : plantain, pimprenelle, tous les lamiers, pissenlit, stellaire, alliaire, tous les gaillets, égotopode, tous les chénopodes, lierre terrestre (pas le grimpant qui est toxique), ortie, ortie royale, benoîte urbaine, lampsane, tous les laitrons....

Pour obtenir ces plantes qui sont une ressource alimentaire de grande qualité, il suffit de laisser par rotation des zones non fauchées autour de la maison et de garder une partie des mauvaises herbes du jardin !

**Isabelle Ganeval
Pour Graines de sauvage**



Crédit photo : Epine vinette en fleur - Isabelle Ganeval



Crédit photo : Epine vinette en fruit - Isabelle Ganeval

LES FRICHES, « BRASIER DU VIVANT » DANS L'ESPACE AGRICOLE

Je suis vigneron dans le village de Mesnay, à proximité d'Arbois dans le Jura. À travers ce métier, outre le fait de prendre soin de la vigne et d'aider à la transformation du raisin en vin, je me donne comme responsabilité d'œuvrer, à travers tous les gestes que je fais et tous les choix que je prends, à l'accueil et à la protection de la vie dans toute sa diversité.

Afin d'essayer d'atténuer les impacts de la monoculture de la vigne sur mes parcelles, qui tendent à créer un désert végétal soumis aux fortes contraintes dues à son exploitation, je profite des travaux d'aménagement et de replantation, pour laisser environ 30% de la surface de la parcelle en Zone de Vie Sauvage Libre. Je m'engage avec moi-même à ne pas intervenir durant toute l'année sur cet espace pour le laisser s'épanouir pleinement, pour devenir une friche. Sur ce petit lieu, je souhaite que la vie puisse foisonner, à la manière d'un brasier du vivant, notion développée par Baptiste Morizot, c'est-à-dire un lieu où les insectes, les oiseaux, les mammifères, les reptiles et bien sûr tous les végétaux puissent y trouver refuge, nourriture et abris ; et ainsi que la monoculture ne soit plus une zone d'exclusion, hostile à embrasser la biodiversité.

Ces espaces en friches prennent forme aux travers de bosquets situés en bordure de parcelle, des haies qui entourent les côtés, des bandes dans les vignes comme des corridors, des prairies sèches tondues une fois par an en fin d'automne, mais également des monticules de pierres.

Ces petits espaces, zones de paix, aux côtés de mes vignes créent des puits de richesse qui viennent nourrir, abreuver mes vignes par

toutes les interfaces qu'ils puissent avoir ; avec les réseaux mycorhiziens, avec la microfaune qui vient enrichir le sol par son activité, par les oiseaux qui régulent les ravageurs de la vigne comme les mange-bourgeons, par le renard qui vient calmer la voracité des campagnols. Mais également, grâce à leur densité végétale, l'humidité et l'ombre sont maintenues davantage, et de nombreuses fleurs, sur une période plus étendue, viennent nourrir les insectes...

Mais aussi tout simplement du beau pour nos yeux et de la diversité pour les paysages qui tendent à devenir homogènes par les lois et la force d'une logique agricole qui cherche l'extraction et la productivité sans limite. La friche est un espace de vie, d'accueil, de diversité, d'expression, c'est une zone à promouvoir et à défendre.

Thomas Popy, viticulteur à Mesnay

Sur ce petit lieu, je souhaite que la vie puisse foisonner, à la manière d'un brasier du vivant.

LES FRICHES EN MILIEU FORESTIER

De quoi parle-t-on exactement ?

Par définition, elles correspondent à des espaces autrefois cultivés qui progressivement reviennent à leur état naturel, en l'occurrence, la forêt dans la majorité des cas. Récemment, on les a mis en lumière depuis la déprise agricole des années 50 aux années 80, mais on constate que ces espaces naturels reculent grandement depuis les années 2000.

Aujourd'hui, il existe peu de coins de nature originels et non perturbés, hormis les friches où l'on constate que la nature reprend peu à peu ses droits, et où la biodiversité s'installe, se développe.

Si on s'intéresse à l'histoire des friches forestières, il faut souligner que la forêt était autrefois prédominante partout en Europe avant que l'homme ne commence à la défricher en se sédentarisant.

Pour bien comprendre le lien entre la forêt et la friche, il faut savoir que le premier stade d'évolution d'une forêt naturelle, que l'on apparente souvent à la friche ou à une broussaille en Europe, correspond à un espace fermé, dense et très ombragé. Mais ce stade, qui ne dure que quelques dizaines à quelques centaines d'années, laisse place à de petits milieux ouverts plus ou moins grands. En forêt publique, en futaie régulière, dans des parcelles classées en régénération naturelle, lors des passages en coupes progressives, on éclaire au fur et à mesure la parcelle en récoltant les arbres jusqu'à arriver au stade de renouvellement : semis/fourré ayant une hauteur de 1 à 3 mètres. Ces espaces buissonnants de « friches créées » volontairement, permettent à la faune de trouver de la nourriture par le développement au niveau de la flore, des herbacées et offre un gîte pour nombre d'espèces en plus de renouveler le peuplement.

Ces milieux apparaissent également en forêt avec la chute d'arbustes morts ou d'arbres, qui avec leurs houppiers renversés, contribuent à la création de trouées permettant à une faune et à une flore adaptées aux milieux ouverts d'y prospérer un certain moment, avant de trouver par la suite d'autres zones propices par les nouvelles trouées qui apparaissent.

A titre d'exemple, en forêt domaniale de Chizé dans le Poitou, des collègues ONF de terrain ont pu constater l'intérêt écologique, au niveau des populations de reptiles, d'avoir des clairières au sein de grandes parcelles ou des milieux ouverts broussailleux à l'échelle du massif forestier. Ces espaces offrent actuellement aux populations de couleuvres et de vipères des zones refuges où elles peuvent se maintenir et se développer à contrario de l'environnement agricole immédiat situé à proximité du massif où les parcelles sont cultivées pour les céréales. Le milieu a été totalement chamboulé par l'artificialisation de ces terres et l'éradication des haies vivantes, maillon incontournable pour le bon fonctionnement de la biodiversité.

De plus, il faut noter que la friche avant de devenir une forêt joue également un rôle important dans la restauration des sols en permettant de remettre en place un cycle biogéochimique de création et de maintien des sols bien plus important que celui d'une prairie.

Un autre intérêt important des friches, lorsqu'elles sont sur des terrains en forte pente comme en montagne, est de limiter l'érosion des sols. Pour illustrer ces propos, des collègues ONF du service Restauration des Terrains de Montagne réalisent chaque année des expertises qui donnent lieu à des aménagements, comme la plantation d'arbres et d'arbustes en placeaux espacés entre eux formant des bouquets de végétaux permettant de diminuer les risques d'avalanche et d'éboulis.

On constate trop souvent dans les zones montagneuses que la lutte contre la friche amène à la remplacer par le pâturage et couper tout ce qui est ligneux. Cette action peut s'avérer contre-productive si la pression du troupeau est importante car cela accentue l'érosion des sols.

Pour conclure sur les friches, milieux ouverts trop souvent considérés comme « sans intérêt », elles constituent les « derniers espaces naturels » où la biodiversité trouve refuge et se développe, le dernier bastion de vie pour certaines espèces de lépidoptères, de reptiles... qui ne rencontrent plus les conditions idéales dans les autres milieux naturels, subissant de plein fouet l'artificialisation et la bétonisation par l'homme, pour des usages agricoles, urbains ou sylvicoles (malforestation).

Willy Schoepps, technicien forestier territorial à l'ONF

Couleuvre verte et jaune



SUR LE QUARTIER DES LENTILLÈRES



Crédit photo : Roxanne Gauthier

Une des premières choses qui caractérise le quartier des Lentillères en tant que friche, c'est son aspect labyrinthique de « nature sauvage urbaine ». Il est pris en étau de part et d'autre par le projet d'écocité des maraîchers, la voie ferrée et une zone pavillonnaire. Son esthétique désordonnée, enchevêtrée est propice à la biodiversité. Elle est composée de biotopes variés, résultat d'une imbrication de l'action humaine riche à travers le temps, et de l'ensemble des autres facteurs biotiques et abiotiques. La friche est une entité propre en elle-même, ni publique ni privée. C'est un lieu des possibles, composé de multitudes d'écritures personnelles et collectives, griffonnées au gré du temps. « C'est l'espace de l'indécision, et les êtres vivants qui l'occupent agissent en liberté. » nous dit Gilles Clément¹.

Par le « laisser-faire », par la « non-action », par l'état d'« entropie urbaine » qui caractérisent les friches, un cortège d'espèces animales et

végétales s'épanouissent dont des individus et groupes humains. Iels ont trouvé les conditions adéquates pour former un ensemble « indiscipliné », dont la valeur intrinsèque remet en cause les discours « techno-pastoraux » des experts de l'aménagement du territoire. Le quartier libre des Lentillères, par l'impossibilité de le réduire en l'état actuel des choses à une case du PLUI-HD, témoigne du caractère subversif, radicalement inverse des friches par rapport à d'autres espaces qui sont eux intégrés à un ensemble, à la ville prescrite.

Gandy Matthew va même plus loin quand il déclare que « L'identification de convergences d'intérêts liées à la production d'espaces naturels dans les villes nous permet de tracer un lien entre les caractéristiques émancipatrices et expérimentales des friches, et le « droit à la ville », concept original d'Henri Lefebvre qui trouve son origine dans un idéal de citoyenneté transcendant les droits de propriété »².

Aux Lentillères, la lutte a vu converger à la fois de nombreuses associations marquées politiquement ou non, issues des mouvances anarchistes, alter-mondialistes et citoyennistes, avec des étudiant.e.s, des maraîchers et maraîchères, des personnes à faibles ressources dont des migrant.e.s.

Tous et toutes ont à cœur de préserver cet « espace autre », son caractère unique, par son évolution dans le temps. C'est du paysage que se dessine une des composantes fondamentales des friches : l'entremêlement de microcosmes, dont la valeur dépasse la somme des parties. Il induit une appréhension « autre » du temps et de l'espace, d'une rupture avec le temps métropolitain.

Duchesse, habitant.e des Lentillères

¹ "Un bord de route, un délaissé urbain, ne font l'objet d'aucune protection. Lieux que l'on cherche à réduire ou à supprimer. Tous constituent néanmoins des réserves biologiques." Manifeste du Tiers paysage, Gilles Clément, 2004, <http://www.articule.net/wp-content/uploads/2011/09/GillesClémentManifesteTiersPaysage.pdf>

² Gandy Matthew, Écologie queer, Nature, sexualité et hétérotopies, Association culturelle Eterotopia France, traduit de l'anglais par Olivier Piona, Éditions rhizome Paris, 2015 p.24-25. 212 Ibid p.21.

Contexte du Quartier Libre des Lentillères

Le quartier libre des Lentillères est né d'une manifestation en 2010, à Dijon, à l'issue de laquelle une centaine de personnes ont commencé à cultiver les dernières terres maraîchères de la ceinture dijonnaise menacées par un projet immobilier "d'éco-quartier". De là sont nées plusieurs dynamiques collectives : la création de jardins maraîchers, des dizaines de jardins familiaux, la construction d'habitats légers, l'occupation de maisons... C'est un lieu qui accueille et organise aujourd'hui un grand nombre d'ateliers d'échange de savoirs divers, des concerts ouverts à tous-te-s.

Margot Pitois, chargée de mission à JNE

La friche est un endroit anciennement modelé par l'humain et délaissé par lui. Alors, presque par magie, s'opère une réappropriation de cet espace par une nature plus coriace qu'ailleurs, et par des objets et bâtiments qui se laissent aller à la déliquescence, à la dépravation, presque en pied de niche à l'ordre austère, aseptisé, de ces constructions et artefacts rectilignes, faits de béton, de plastique et de métaux. C'est au sein de ce réensauvagement que certaines bêtes osent revenir, qu'elles soient humaines ou animales. Il semble que cet îlot arraché à l'anthropisation apporte la rupture nécessaire qui permet la création de nouvelles interactions et de nouveaux imaginaires. Peut-être est-ce pour cela que tant de choses hors normes émanent des friches artistiques ou de celles où s'organisent des luttes.

En contre-pied à l'organisation taylorienne des zones habitées qui nous oblige à vivre les un.es à côté des autres mais sans jamais nous permettre de créer du collectif en dehors de la consommation et du rendement, les friches appellent au/à la païen.ne qui est en nous (en opposition au citoyen/à l'urbanisation, au militaire/à l'ordre) et nous permet de réinventer les communs.

Des habitant.e.s du quartier des Lentillères



POUR DÉFRICHER UNE FRICHE QUI S'ENFRICHE FAUT-IL UNE AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT ?

Dans le département du Jura, les friches ne sont pas rares, et souvent, ces parcelles « abandonnées » suscitent l'envie de les remettre en valeur pour en tirer une production agricole, industrielle ou énergétique.

Or, l'article L341-3 du code forestier stipule que : « Nul ne peut user du droit de défricher ses bois et forêts sans avoir préalablement obtenu une autorisation. »

Mais l'article L341-2 du même code précise que « remettre en valeur d'anciens terrains de culture de pacage ou d'alpage envahis par la végétation spontanée » ne constitue pas un défrichement.

Alors pour défricher une friche faut-il une autorisation de défrichement ? C'est ce que nous allons voir...

Un espace qui n'est plus exploité par l'espèce humaine

Telle est la définition d'une friche. Ainsi, selon l'utilisation antérieure de cet espace, on va parler de friche industrielle pour une usine désaffectée, de friche urbaine pour un pâté de maisons abandonnées ou de friche agricole pour une parcelle qui n'est plus cultivée ni pâturée.

Un espace sauvage

La friche peut être vue de manière très différente selon le vécu et la force de l'imaginaire de chacun. Un agriculteur verra un espace inutile car improductif ou trop difficile à exploiter, le chasseur imaginera le gibier qui y vit, le néorural verra et entendra le grouillement des vipères, le promoteur trouvera l'endroit idéal pour construire, le naturaliste viendra observer et inventorier des espèces qui ne vivent qu'ici, le pompier s'inquiétera de l'inflammabilité de ce fouillis végétal et pour le forestier ce sera une forêt en devenir.



Crédit photo : Direction Départementale des Territoires du Jura

Une future forêt

Lorsque l'Homme cesse d'imprimer son empreinte sur un espace, la dynamique biologique peut s'exercer librement. Ainsi, la vie sous toutes ses formes va progressivement réoccuper cet espace, plus ou moins rapidement selon le degré d'anthropisation. Cette reconquête faite d'associations, compétitions et prédatons inter-espèces et inter-individus conduit peu à peu à un milieu de plus en plus complexe et diversifié.

En milieu tempéré de l'ouest européen, cette évolution mène inexorablement vers la forêt. En effet, sans l'action de l'Homme, la France serait couverte de forêts. Seuls quelques espaces, trop froids, trop secs ou aux sols trop superficiels ne peuvent pas se couvrir d'arbres.

Dès lors une parcelle abandonnée (si elle n'est pas trop bétonnée ou bitumée) va se couvrir successivement de différents types de végétation. La conquête végétale débute par les espèces les plus mobiles et à croissance rapide : l'herbe, on a alors une steppe.

Puis arrivent les premiers ligneux : ronces, rosiers, prunelliers, cornouillers, aubépines. La steppe devient peu à peu fruticée, c'est la fameuse friche. Viennent ensuite les premiers arbres, les espèces pionnières : saules, bouleaux, pins, frênes, noisetiers. Peu longévifs, ils aiment la lumière et poussent rapidement.

Enfin arrivent les essences forestières par excellence : chênes, hêtres, sapins, épicéas. À croissance plus lente, très longévifs, ils occupent le même espace pendant des siècles voire des millénaires lorsque les conditions climatiques (et l'espèce humaine) le permettent.

Parfois, la nature prend des raccourcis (personne ne lui a dit qu'elle devait respecter l'ordre imaginé par les scientifiques). Ainsi les pré-bois si fréquents dans le Jura sont des terrains en cours d'enfrichement directement par des essences forestières, sans stade intermédiaire. Dans ces cas-là, c'est souvent la dent du bétail qui sélectionne les espèces pouvant se développer (les plus indigestes).

Faut-il demander une autorisation pour « nettoyer » une friche ?

L'État français, par l'intermédiaire de son législateur, protège depuis plusieurs siècles son patrimoine forestier et depuis plusieurs décennies son patrimoine naturel.

C'est ainsi que l'arrachage des arbres d'un bois ou d'une forêt en vue de modifier l'utilisation du terrain (pour le cultiver ou l'urbaniser) nécessite de déposer une demande d'autorisation de défrichement.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, une friche est en réalité une forêt en devenir. Dès lors, pour appliquer la réglementation, il est nécessaire de fixer la limite où la friche devient forêt.

Cette limite a été fixée par la doctrine et la jurisprudence. Deux principaux critères ont été retenus :

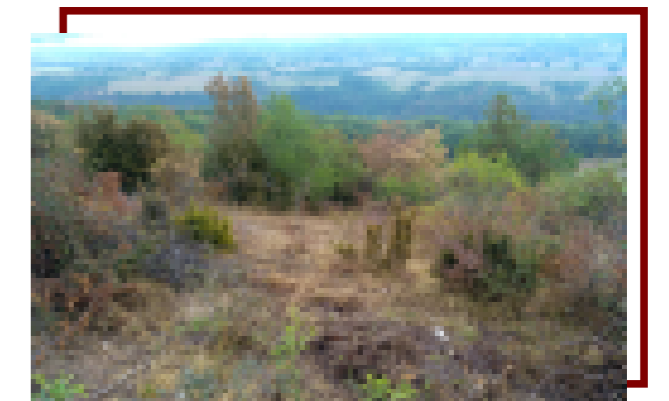
- le temps. Une parcelle qui s'enfriche conserve son statut de friche pendant 30 ans.
- la végétation. Pour devenir bois ou forêt, une parcelle doit se couvrir d'espèces d'arbres.

En résumé, les parcelles enfrichées depuis moins de 30 ans ou ne faisant pas partie d'un ensemble boisé de plus de 4 ha ne nécessitent pas d'autorisation de défrichement. Néanmoins, ces parcelles peuvent abriter des espèces ou des milieux protégés par le code de l'environnement : oiseaux, amphibiens, invertébrés, affleurements rocheux, murgers, cours d'eau, zones humides etc.

Dans ce cas, le défrichement de ces parcelles peut nécessiter le dépôt d'un dossier « Loi sur l'eau » ou d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées. Il est donc indispensable de se renseigner auprès de la DDT ou de la DREAL avant toute intervention dans ces milieux.

Prairies, friches, bois, forêts, tous ces milieux ont été marqués par l'empreinte humaine et tous accueillent une vie foisonnante et diversifiée. La réglementation tente de préserver une partie de ces espaces, mais seule, elle est insuffisante. Seule une prise de conscience collective permettra de gérer et de préserver durablement les espaces de naturalité dont les friches font partie intégrante.

Pierre Minot, Service Eau Risques Environnement, DDT du Jura



Crédit photo : Direction Départementale des Territoires du Jura

DE L'INTÉRÊT DES FRICHES ET AUTRES TERRAINS VAGUES...

En contexte urbain et périurbain, de tels espaces de plus ou moins grandes superficies, ont une connotation des plus péjoratives... Autrefois au cœur de la vie socio-économique ou résidentielle d'une cité, ces lieux délaissés, abandonnés à la végétation, à nos déchets - souvent - et parfois pollués, n'existent plus alors ou à peine aux yeux des acteurs ou de la population.

Ce sont pourtant des terrains de jeu pour les enfants, un refuge pour la faune et la flore en manque d'espaces... Ce sont aussi, évidemment, des réserves foncières pour le renouvellement urbain, le temps que d'autres projets humains les investissent, les transforment pour de nouveau les aménager, les habiter, les « rentabiliser ».

La vie d'une friche est donc éphémère. Et paradoxalement, il en existe toujours sur un territoire, se constituant ici pendant qu'une autre disparaît ailleurs.

Pour une association comme JNE, soucieuse de la préservation de la biodiversité et du développement d'un urbanisme durable, la question de notre manière d'appréhender ces milieux est centrale. Les friches n'hébergent-elles pas quelques richesses et histoires à conserver lors de leur mutation ? Peuvent-elles être des espaces d'expérimentation pour faire évoluer notre manière de faire société, d'aménager, de co-exister avec le non-humain ? Comment accompagner les propriétaires (collectivités comme privés) et les porteurs de projets pour réhabiliter l'intérêt de la friche, ses herbes folles, lézards, vieux murs et autres arbres anciens ou spontanés ? Et pour aller encore plus loin : ne pourrait-on pas consciemment laisser s'enfricher quelques lieux pour améliorer notre environnement (si si) ?

Un exemple de réhabilitation d'une friche lédonienne impulsée par JNE peut peut-être apporter quelques éléments de réflexion sur le sujet...

Des espaces d'expérimentation pour faire évoluer notre manière de faire société, d'aménager, de co-exister avec le non-humain.



La restauration de la friche du vallon du Solvan à Lons-Le-Saunier

L'ancienne aire d'accueil des gens du voyage en contrebas du boulevard de l'Europe est aujourd'hui un aménagement oublié de tous. Espace goudronné, pollué et transformé en décharge sauvage, JNE l'avait retrouvé en bien piteux état en 2011. Après des années de nettoyage et de mobilisation citoyenne, ce lieu est réhabilité depuis 2018 grâce au travail partenarial entre la collectivité (Lons & ECLA), JNE et l'Agence de l'eau afin d'en faire un nouvel espace de vie collectif et d'accueil de la biodiversité. Les principales actions ont été d'extraire et de traiter les sols pollués, de

décroûter le goudron et d'exporter les remblais comblant le lit majeur du ruisseau proche. La plus-value de l'opération a porté sur la captation des eaux de ruissellement du boulevard - rejeté autrefois directement dans le cours d'eau - pour les injecter dans le sol puis dans un réseau de mares et de fossés permettant leur traitement et leur infiltration.

Un sentier est créé et entretenu pour former une boucle de promenade au sein du Solvan et des aménagements (bancs, table, aménagements écologiques) réalisés par l'équipe emplois verts d'ECLA.

Enfin, la reconstitution des sols suite au décroûtage s'effectue lentement par l'apport de déchets organiques (issus des composteurs publics), de broyats produits par la collectivité et par des semis de légumineuses enrichissant naturellement le sol en azote.

La dynamique naturelle de la friche n'est pas oubliée puisque les végétations spontanées (ormes et peupliers, annuelles et vivaces herbacées...) sont en partie conservées au fil du temps pour accompagner les quelques plantations et enrichir peu à peu le paysage local. Et l'histoire du site ne s'arrête pas là, d'autres projets sont en cours...

Une sacrée victoire pour JNE et un laboratoire grandeur nature pour expérimenter l'autrement et, rêvons un peu, faire des émules...

Epilogue

De manière générale, la prise en compte de l'évolution naturelle d'un lieu, sans entretien particulier, n'est pas forcément à considérer comme une contrainte. Les aménagements paysagers (c'est à dire conçus par une approche paysagiste), dans un contexte de dérèglement climatique, d'érosion de la biodiversité et de perte de lien social, ne sont pas la panacée, ou tout du moins pas la seule réponse aux besoins d'espaces verts et de « nature ». Combien de lieux aménagés pour les riverains demeurent pourtant sans vie, et d'une pauvreté sans nom du point de vue du cadre de vie et de la biodiversité spontanée !

Osons laisser l'esprit des friches nous pénétrer. Prenons le temps d'observer et de ressentir ce qu'elles ont à nous enseigner. Car une partie des solutions à nos problématiques sociales et environnementales s'y trouve, à n'en pas douter !

Vincent Dams, chargé de mission JNE

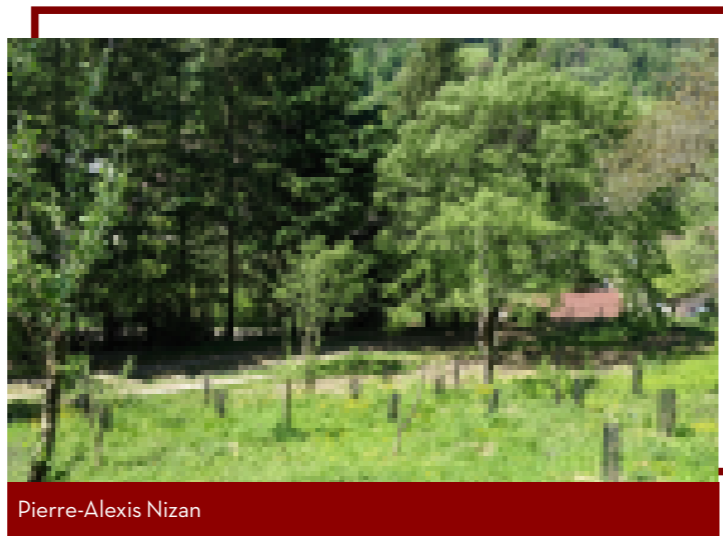


SUR LA CRÉATION D'UN VERGER CONSERVATOIRE DANS LA VALLÉE DE LA VALLIÈRE

2020, premier confinement. Nous voici toutes et tous cloîtrés dans nos domiciles, sous un soleil radieux lors d'un printemps qui exulte. Voyons le verre à moitié plein, la situation offre du répit et du temps pour un moment rare d'introspection : comment, par nos faits et gestes, contribuer à l'amélioration de nos cadres de vie ?

Une rencontre, une idée originale, quelques coups de téléphone, et voici l'occasion de s'évader à plus d'1km de chez soi pour mettre en action nos méditations ! La commune de Revigny souhaite installer un verger conservatoire aux portes de son village. Nous sommes trois pépiniéristes en devenir - sans encore le savoir - à tenter l'aventure, accompagnés d'un élu investi pour sa commune, lui-même passionné par les fruitiers.

Nous découvrons le terrain en avril : un ancien verger enfriché depuis plus de 20 ans, dans lequel quelques rares fruitiers subsistent (poirier, noyer, prunier), et cohabitent avec une végétation dense (prunelliers, aubépines, pommiers sauvages, ...). Le terrain de jeu est idéal pour greffer des arbres fruitiers. Les pommiers sont rabattus à hauteur d'épaule, greffés « en couronne » ou « en fente » avec d'anciennes variétés de pomme : Belle fille de Salins, Melrose, Winter banana... Les aubépines sont scalpées pour y insérer des greffons de poiriers et de néfliers, les prunelliers changés en pruniers. Une (très) grosse journée de travail à quatre personnes, plus de vingt arbres greffés.



Pierre-Alexis Nizan

Grâce à la vigueur de leur système racinaire, les porte-greffes sauvages sur lesquels nous avons greffés nos variétés de fruitiers produisent une poussée de sève colossale. Les greffes reprennent pour la quasi-totalité, et dès l'automne certaines branches ont poussé de 2 mètres !

En décembre 2020, la commune défriche la parcelle en évitant soigneusement les arbres greffés. Décembre 2021, des arbres fruitiers sont plantés pour compléter le verger. Avril 2022, nous ouvrons un stage d'initiation à la greffe aux habitants de la vallée. Une dizaine de nouveaux arbres fruitiers sont greffés.

En seulement 3 ans, avec un peu d'huile de coude, de l'abnégation et pour un coût tout à fait modeste, la commune de Revigny se trouve propriétaire d'un verger conservatoire de plusieurs dizaines d'arbres fruitiers, qui traversera les générations et fera le bonheur des riverains.

La vallée de la Vallière regorgeait dans les années 50 de dizaines de vergers, dont une grande partie a aujourd'hui disparu. A l'heure où les habitants des communes de Revigny, Conliège, Montaigu et Perrigny souhaitent agir pour la réouverture de la vallée, cette action ouvre la voie sur une valorisation possible des friches agricoles. Défricher intelligemment pour réimplanter des vergers, communaux ou privés, afin de redonner une vocation écologique, sociale et productive à ces espaces agricoles trop longtemps délaissés. La voie est tracée...

Un projet mené avec Naïm et Mélil LUREAU, Pépinière des Francs Greffeurs (Granges-sur-Baume) et Pierre CHAVON (élu à la commune de Revigny). Ainsi que la participation d'une troisième pépinière fruitière, Frédéric ETHEVENAUX, Pépin la Greffe (Montaigu).

**Pierre-Alexis NIZAN, Pépinière des Lacs
(Clairvaux-les-Lacs)**

Pierre-Alexis Nizan



LA TRANSFORMATION D'UNE FRICHE EN CORNE D'ABONDANCE FRUITIÈRE

Quelle honte d'abandonner un bout de terrain alors que les parcelles se font rares !

Les friches ont souvent été moquées par les paysans. Et la modernisation agricole n'arrange rien : quand cultiver rime avec rentabilité, plus de place pour les friches ! Encore méconnu, l'art de la greffe réhabilite ces espaces boisés, longtemps décriés. Sans oublier d'y créer de la biodiversité !

Une pratique ancestrale

Nos ancêtres le pratiquaient depuis plusieurs milliers d'années. Le greffage est une méthode de multiplication des végétaux permettant de conserver nos variétés de fruits au fil des générations. Il s'agit de mettre les cambiums d'un greffon et de son porte-greffe en contact afin de créer un échange de sève. Qui ne connaît pas un grand-père mordu de fruits qui greffait ses pommiers préférés dans son petit bout de verger ? Les bergers quant à eux, pendant leurs journées de garde des troupeaux, multipliaient les fruitiers le long des chemins et dans les champs. Un opinel, un greffon, un bout de raphia et c'était parti ! Encore une fois nous n'inventons rien. Tâchons juste de remettre au goût du jour les pratiques de nos anciens.

Nourrir

Une haie, un pré abandonné, un verger parti en forêt, un sentier ou un communal non pâturé, tous ces coins de nature sauvage livrés à eux-mêmes recèlent un formidable

potentiel : retrouver une résilience alimentaire à échelle locale. En quelques coups de greffoirs on épargne à ces espaces semi-ouverts de repartir en forêt pour laisser place à de petits vergers d'arbres fruitiers. De quoi nourrir les randonneurs de passage, pratique ! Mais aussi vital... Pendant des siècles, le néflier d'Allemagne était greffé dans toutes les haies d'aubépines. Ce fruit tombé dans l'oubli depuis l'exode rural a jadis sauvé des familles entières de la famine.

Gagner du temps

Greffer des arbres sauvages représente un gain de temps et de travail formidable. Pas besoin d'entretien particulier, de planter ou d'arroser... Aussi, sous les pieds d'un feuillu se cache un extraordinaire système racinaire, accumulé au cours de sa vie. Il fournit une énorme quantité de sève prête à jaillir au printemps pour faire pousser le fruitier greffé. Les friches fruitières n'ont rien à envier aux vergers plantés. Elles mettent à fruits plus rapidement, en moyenne entre trois et quatre ans., là où traditionnellement dans un verger, il faut attendre au moins sept ou huit ans.

La nature est bien faite

Une graine connaît son terrain et choisit l'emplacement idéal où germer. Le pivot, la racine mère de l'arbre reste intacte. Jamais arraché en pépinière, il se fraie un chemin plus facilement dans les profondeurs du sol et assure une meilleure tenue jusqu'aux cimes. En poussant spontanément, un arbre est bien plus résistant à la sécheresse et aux maladies

que n'importe quelle plantation artificielle. Un verger sauvage fermement implanté est gage d'individus en meilleure santé. Fruits assurés malgré les aléas climatiques qu'annoncent les années à venir.

Sauvegarder la biodiversité

Les friches regroupent une grande diversité d'essences mellifères qui se côtoient (cynorhodon, troène, fusain, cornouiller, sureau...). Les ronces protègent de la dent des herbivores en formant un couvert végétal. Quelques frênes apportent de l'ombre et, conduits en trogne, sont une excellente ressource en bois (BRF, perches, bois de chauffage,...). Des mésanges profitent des nichoirs posés ici et là et débarrassent les arbres des chenilles aussi efficacement qu'un insecticide. Outre sa fonction nourricière, la friche constitue un écosystème complet

Que greffer dans une friche ?

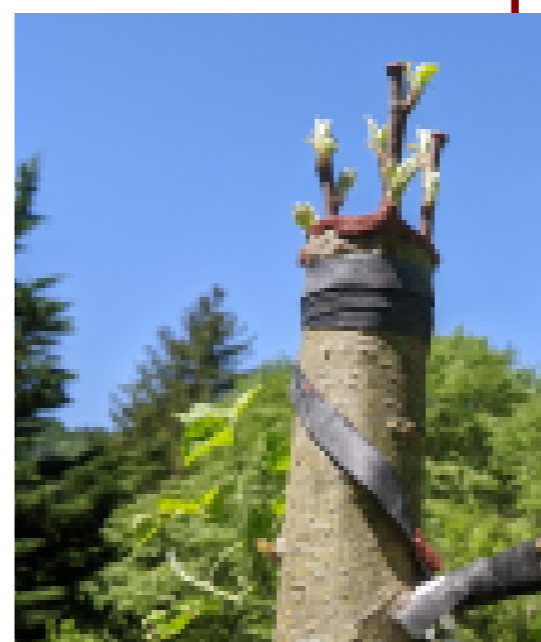
Les espèces :

Pommier sauvage (malus sylvestris)
Poirier sauvage (pyrus communis)
Merisier (prunus avium)
Cerisier st lucie (prunus mahaleb)
Myrobolan (prunus cerasifera)
Aubépine (createagus ssp)
Prunellier (prunus spinosa)

Les fruits que l'on peut

greffer dessus :

Toutes variétés de pomme
Toutes variétés de poire
Toutes variétés de cerise
Toutes variétés de cerise
Toutes variétés de prune, abricot
Nèfle, coing, poire, amélanancier
Toutes variétés de prune, abricot, pêche



Pierre-Alexis Nizan

Pour aller plus loin, consulter le forum
d'amateurs de greffe e-fruitiers.net

Maureen Prisker
Naïm Lureau, La pépinière des francs greffeurs

DES FRICHES AU LINÉAIRE

L'enrichissement au service du bocage ? Une haie champêtre comporte en proportion variable des arbres et arbustes, adaptés aux conditions locales de sol et climat, qui s'organisent entre eux et forment un milieu spécifique avec plusieurs strates. Chacun de ces étages abrite des espèces végétales et animales diverses.

Nombre d'entre elles sont particulièrement attractives pour la faune (insectes, oiseaux, etc.) car elles proposent un lieu de vie et nourriture (fleurs, fruits) tout au long de l'année. Cette structure linéaire végétale façonnée par l'homme fait partie des infrastructures agroécologiques parmi les plus intéressantes qui offre de nombreux services agronomiques et environnementaux.

Au cours de ces dernières années, Jura Nature Environnement a contribué à faire réapparaître ce bocage, détérioré par la mécanisation et la déprise agricole, en accompagnement des agriculteurs et autres entreprises pour la plantation de haies et ce, grâce au soutien financier des politiques publiques.

Au-delà de la démarche « conventionnelle » (travail du sol, plantation, paillage et protection des plants), JNE expérimente également une technique plus naturelle à moindre coût énergétique et budgétaire : la régénération naturelle assistée (RNA). Cette solution miracle est rendue possible grâce au super pouvoir de la friche, en effet dans un grand nombre de cas, en l'absence d'intervention, un sol nu ou enherbé aura une évolution naturelle vers une strate arborée en passant par la colonisation de ronces ou d'épineux.

RNA, une trame bocagère à moindre coût

L'observation du bocage montre que des haies naturelles s'installent spontanément dans les clôtures, sur les murs ou encore sur les terres laissées en friches. Ce sont les graines issues de haies ou de boisements environnants, ainsi que la banque de graines présentes dans le sol, qui permettent cette apparition de ligneux.

Ainsi, ce « laisser-faire » présente plusieurs avantages :

- La mise en place d'une haie spontanée est moins lourde et chronophage qu'une plantation ;
- Cette technique favorise la repousse d'essences locales, qui s'installent plus facilement ;
- Ces haies champêtres spontanées issues des végétaux autochtones sont particulièrement adaptées aux conditions pédoclimatiques du site donc plus résistantes face aux sécheresses et aux maladies qu'une haie plantée ;
- La structure souvent hétérogène des jeunes haies spontanées est favorable à la biodiversité ;
- On peut obtenir une haie à des endroits où il est difficile de planter (forte pente, accès difficile, sol superficiel...);
- L'implantation est possible à n'importe quel moment de l'année.

Plusieurs techniques existent pour faciliter et accélérer la mise en place de ces haies.

Tout d'abord il est indispensable de bien délimiter la zone de la nouvelle haie et de passer un accord de non intervention avec toutes les organisations anthropiques équipées de broyeur, épareuse, débrousailluse...

Ensuite il faut stopper l'intervention des herbivores domestiques. La mise en place de clôtures autour de la zone est indispensable surtout pour voir apparaître des individus ligneux non épineux. Pour accélérer le développement des premiers individus ligneux, des andains de branches peu denses peuvent être installés pour éloigner la dent des herbivores sauvages et ainsi faciliter l'apparition des individus les plus appétents tels que le frêne, le tilleul, les saules. Cette technique nécessite d'être patient les 5 premières années. De façon à diversifier et accélérer l'apparition de grands arbres, il est possible de ponctuer le linéaire par des plantations de quelques arbres ou boutures.

Des facteurs limitants ?...

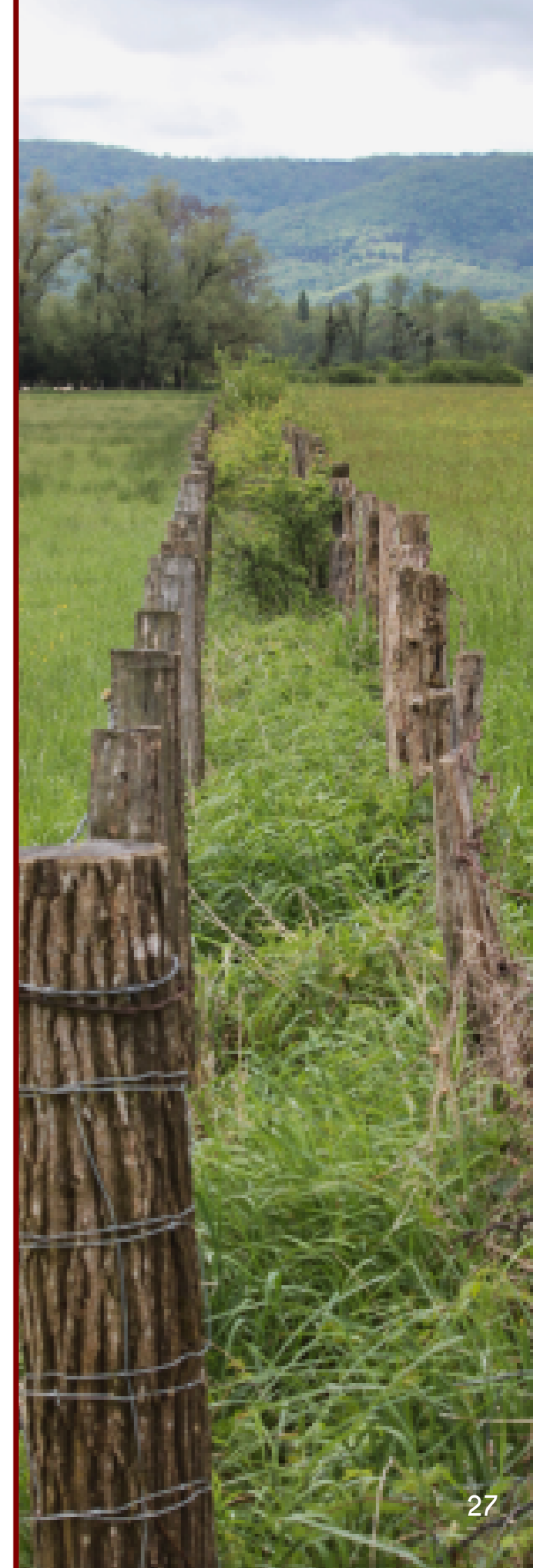
Comme nous l'avons vu, la régénération naturelle apporte de nombreux avantages mais elle engendre également quelques contraintes.

L'une d'entre elles sera la divulgation de ces différentes techniques. Une autre sera l'acceptation des zones dites « enrichies » pendant plusieurs années avant qu'une haie soit visible.

Certaines parcelles éloignées des boisements et des bocages ou présentant des sols très tassés vont probablement être moins facilement colonisées par les ligneux. Sur ces sites, la démarche classique de plantation peut alors montrer des résultats plus rapides et homogènes que la RNA.

En tout état de cause, un travail important est à réaliser pour que cette technique de régénération se mette en place sur les territoires, et que les friches puissent retrouver leurs places ainsi que toute la reconnaissance qui leur est due.

Valérie Paris, Victor Faivre-Pierret, Willy Guillet, chargé·e·s de mission à JNE



VIGILANCE INCENDIE... L'ENFRICHEMENT MONTRÉ DU DOIGT, COMMENT NE PAS S'ENFLAMMER ?

Ces dernières années, les périodes sèches et chaudes ont bien entendu favorisé les incendies. Pour les hommes du feu, intervenir dans certains milieux s'avère plus compliqué quand la végétation est plus dense et qu'on n'y trouve pas de chemins ou d'allées.

Certains ont eu tôt fait de mettre en cause la non gestion de certaines parcelles (parcelles boisées mais laissées en évolution libre et autres terrains enfrichés).

Si on peut comprendre la nécessité, pour des raisons de sécurité, de permettre à des pompiers de circuler facilement aux abords de lieux d'habitation, il faut aussi poser la question suivante : doit-on quadriller et ouvrir chaque milieu naturel ayant un caractère paysager plus fermé pour éviter tout risque de propagation des feux ?

A travers ce numéro de l'Œil de Lynx, on voit aussi une vraie forme de richesse de ces milieux, qui, s'ils déplaisent visuellement, ont pourtant un intérêt écologique à ne pas perdre de vue. Ainsi la question de leur gestion ou de leur non gestion doit se poser autrement qu'en termes de « faire propre ou de ne pas faire propre ». Un débat en perspective...

Delphine Durin, chargée de mission à JNE

Rappel des textes (source Ministère de l'Ecologie) :

Le code forestier institue des obligations légales de débroussaillage, notamment l'obligation de débroussailler sur 50 mètres tous les abords de constructions lorsqu'elles se trouvent dans, ou à moins de 200 mètres d'une forêt ou d'un espace naturel. Les voies d'accès doivent être libérées, les arbres et les branches situés à moins de 3 mètres des maisons doivent être supprimés, et les arbres et plantes mortes ou malades doivent être éliminés. Il est obligatoire d'élaguer les arbres et de laisser 3 mètres entre deux houppiers, les arbustes sous les arbres doivent être supprimés et les végétaux coupés doivent être évacués en les portant en déchetterie ou en les broyant.



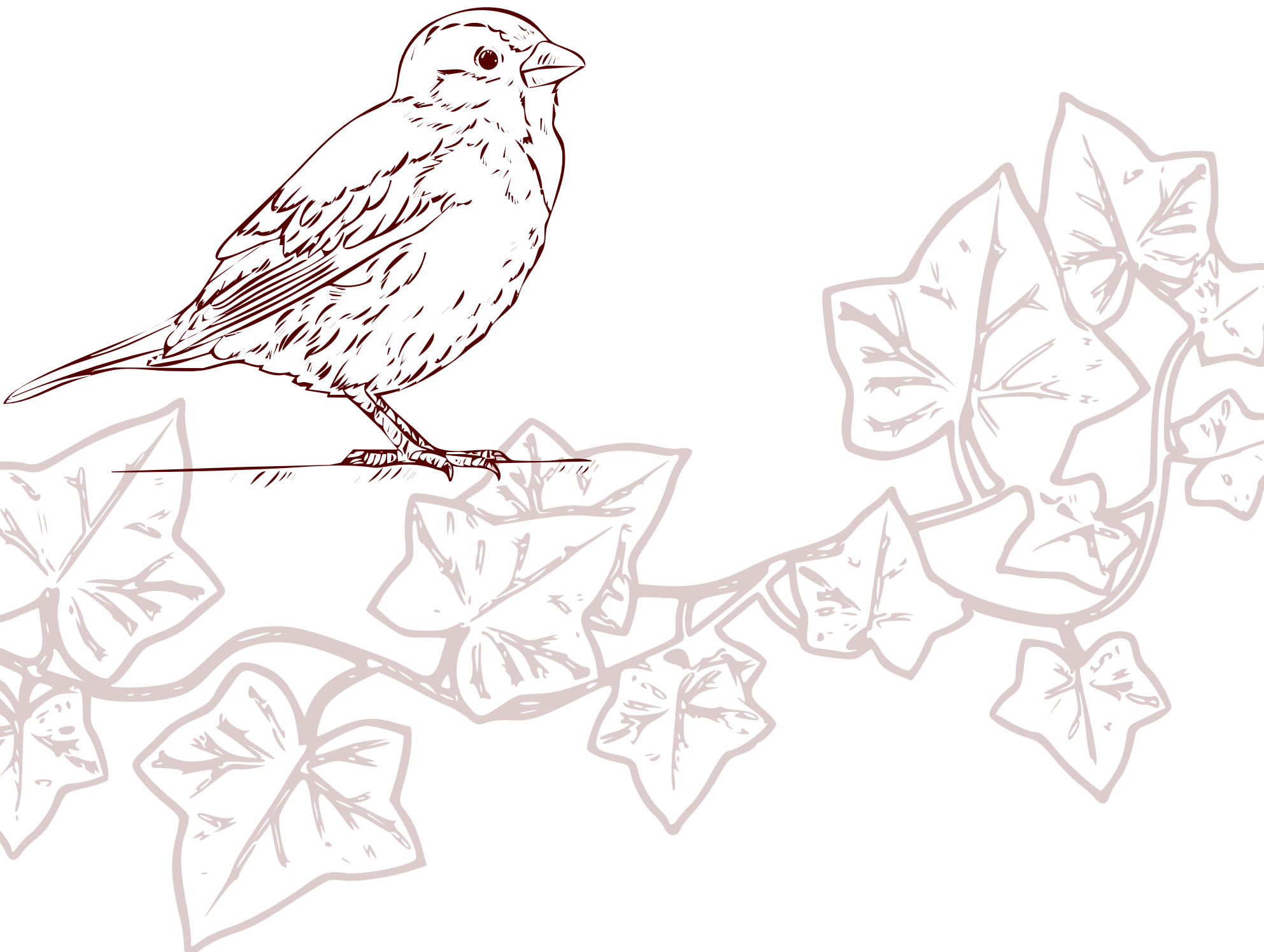
FRICHE D'UN SOIR

Asplenium adiantum-nigrum, capillaire noire

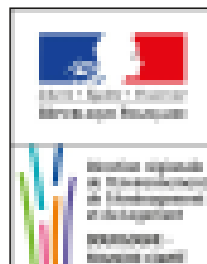
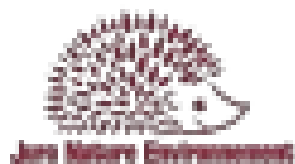
Le soir éclatait. Le mur de pierre semblait interminable. Je le longeais depuis dix bonnes minutes sans que je n'eusse pu découvrir ce qu'il dissimulait. Tantôt partiellement effondré, tantôt lézardé, le temps ne l'avait pas épargné. Pourtant, sa présence, sa longueur, promettait une résidence d'exception à l'image des tourelles au toit rénové que j'avais aperçues plus tôt. J'imaginai le châtelet, une façade classique débarrassée des affres de l'usure et de la pollution, traversée de fenêtres rectangulaires aux frontons ondulés sagement alignées sur trois étages, arborant raffinement et richesses. Du parvis au frontispice, l'ouvrage nous écraserait sans doute de sa magnificence, lui qui avait franchi les siècles comme on enjambait un cours d'eau. J'en étais là de mes rêveries quand, soudain : une grille ! Un espoir ! L'appareil levé, l'objectif découvert, je songeais déjà à la balance des blancs et au réglage de l'ISO selon la distance... Hélas, du bâtiment, je ne discernais qu'un angle de mur et un coin de fenêtre, vieilliss de surcroît. La déception aurait pu être grande si mes yeux rompus n'avaient pas cherché un autre sujet. Qu'avais-je devant moi ? Un portail élimé, dévoré de rouille, qui tranchait de ses barreaux un terrain en friche. Des broussailles, peu de verdure, quelques arbres. Mais quelle vie ! Les pépiements, les bourdonnements, le souffle du vent dans les hautes herbes et dans les feuillages. De prime abord, loin d'être attrayant, cet environnement, jadis dompté, à présent sauvage, ne se regardait pas, il s'écoutait. Et ce que l'on n'entendait pas, on le devinait... De l'écureuil acrobate au hérisson discret, de la musaraigne craintive à la couleuvre paisible, tout ce petit monde était bien caché à l'abri du nôtre.

À la fois si proche et si éloigné. Rien n'égale la nature dans sa capacité à renaître après notre passage. Elle déploie son oxygène, ses racines, s'élève au ciel afin que les plus fragiles s'élèvent en-dessous. Elle se déploie en désordre, mais dans un chaos contrôlé où chaque espèce à sa place et profite à l'autre. Elle régule sans excès et son implacable férocité ne sert qu'à la survie et à l'harmonie. Je suivais des yeux ce que mes oreilles percevaient, un pic épeiche à gauche, une mésange à droite. Toutefois, dans ce fouillis de végétation, aucun animal ne se dessinait vraiment. Je laissais alors mon regard errer entre ciel et plantes, entre bleu et vert, lorsqu'à quelques mètres, un ordre incongru m'apparut. Un ordre humain. À l'écart, on avait défriché une parcelle, la terre retournée annonçait de nouvelles cultures. On allait façonner cet espace. Cependant, là encore, la nature saurait fournir gîte et couvert à sa population : les limaces se repaîtraient de salade et les coccinelles de feuilles de fraisier. Les habitants des broussailles auraient menu à volonté ! Je m'apprêtais à m'éloigner de ce champ des possibles autant que des merveilles lorsqu'un bruit furtif me retint. Du bosquet juste en face, une lapine de garenne accompagnée de six lapereaux savourait une herbacée. Je me déroba à l'angle du mur, m'assurais que mon appareil était en silencieux et mitraillais la petite famille avec bonheur, si absorbée que je bloquais ma respiration de peur de les faire fuir. Ce terrain en friche m'avait finalement apporté bien plus qu'une architecture rutilante.

Maud, bénévole à JNE



Ils sont vraiment si beaux
Ces carrés de verdure
Bien tracés au cordeau
Ça c'est de la nature
De la vraie comme on aime
Une seule plante qui pousse
Celle qu'on veut et qu'on sème
Et qui n'amasse pas mousse
Ça verdit, ça grandit
Ça oscille sous le vent
Ça grandit même sans pluie
Si on arrose souvent
Heureusement qu'ils sont là
Ces beaux champs maîtrisés
Que l'humain était là
Pour savoir faire pousser
Cette belle nature
Qui nourrit notre terre
Un bon tracteur c'est sûr
rend nos champs bien prospères
Bien sûr, il reste bien
des lieux de déserrance
Cachés dans les recoins
de nos campagnes immenses
Là ou pousse potentilles
Berce, sureau, plossiers
Eglantines, alchémilles
Lierre terrestre et lautier
Ces lieux où les humains
ont du mal à passer
Ces lieux où les chemins
sont à peine sentiers
Ces refuges de bêtes,
qui y vivent, y prospèrent
N'ayant qu'une seule quête,
vivre, mourir peut-être
On y croise blaireau
Chevreuil ou sanglier
Sansonnet ou moineau
Lucane ou scarabée
Car c'est là qu'ils savent vivre
Dans ces lieux délaissés
Quand l'humain les délivre
Des champs et prés carrés
Juste vivre l'instant
Et un juste équilibre
Se sentir vivant
Et se sentir libre



Jura Nature Environnement remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de cette publication.

Conception graphique : Molly Monaci / photo de 4ème : Asplenium ceterach - Willy Guillet

Photos non mentionnées : JNE - Willy Guillet - Molly Monaci - Clémence Durochat - Margot Pitois

N°ISSN : 1955-1576